

A peine plus d'une heure pour plier la licence !

Peu glorieux, monsieur le ministre...

Au terme d'un simulacre de concertation, l'arrêté licence a été adopté le 12 juillet en séance plénière du CNESER (26 pour, 20 contre et 14 abstentions). C'est une majorité toute relative qu'obtient le texte présenté par Laurent Wauquiez, président là, sa première séance du CNESER. En clôturant ce 12 juillet un dossier ouvert par son prédécesseur, il débute son ministère par un exercice peu glorieux de « démocratie » universitaire.

Ouverte aux tractations de couloir, cherchant à monter les uns contre les autres... la méthode choisie par le gouvernement est à l'opposé de notre conception de la démocratie et de la collégialité au fondement de l'université. Elle est en rupture complète avec un véritable dialogue social, dont le ministre s'est pourtant vanté à plusieurs reprises d'être un pratiquant assidu. Devant le refus de ce dernier de retirer l'arrêté de l'ordre du jour et d'ouvrir dès septembre une discussion avec l'ensemble des partenaires concernés, le SNESUP a quitté la séance et n'est revenu que pour voter contre ce texte. Il considère que des amendements en séance ne sauraient se substituer à l'absence totale de discussion qui a prévalu pendant ces six derniers mois.

Résultat de marchandages cherchant à obtenir la bienveillance de certaines organisations, ce texte amendé ne remet absolument pas en cause l'ensemble de nos analyses notamment en termes de reculs démocratiques et règlementaires : vecteurs d'égalité. La communauté universitaire hérite d'une véritable usine à gaz. Ce texte

s'il était publié mettrait nombre de personnels dans des situations inextricables.

L'absence de références précises aux dénominations nationales des diplômes (domaine, mention, spécialité) ne permet pas de donner corps à un cadrage national. Le Ministère use d'artifices destinés à donner le change, alors que le texte rend de fait impossible la comparaison des diplômes. Il aggrave ainsi la concurrence entre établissements et creuse les inégalités de droit entre les étudiants détenteurs de ces diplômes... en particulier en termes de poursuite d'études. Au risque de voir dévaloriser la licence, s'ajoute désormais le spectre de la sélection à l'entrée du Master.

L'absence de moyens (humains, financiers) pour le cycle licence, le renvoi systématique à l'autonomie financière des établissements laisse présager une reconfiguration profonde des formations de licence et de master. Cette restructuration est en contradiction avec les enjeux d'une réforme des diverses voies post-bac, elle va à l'encontre de la nécessaire démocratisation de l'enseignement supérieur et du renforcement du lien enseignement recherche, richesse première de l'université.

Par conséquent, le SNESUP demande que ce texte ne fasse pas l'objet d'une publication dont on peut craindre l'imminence et qui aurait des effets délétères sur le service public d'enseignement supérieur.

* * *

10 :00, le Snesup impose sa voix à un ministre enclin à donner les tours de paroles en commençant par les étudiants...

Extrait de la déclaration liminaire à l'initiative du Snesup : LICENCE : REPREDRE EN SEPTEMBRE...

[...] *Le changement de Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aurait pu permettre la relance d'un processus d'écoute de tous les partenaires concernés à la hauteur des enjeux pour la société d'une réforme des diverses voies post-bac. Nous sommes en droit d'attendre du nouveau ministre qu'il reprenne en totalité le dossier et non qu'il cherche à le clore de la sorte.*

[...] *Les organisations signataires dénoncent l'attitude méprisante à l'égard des conseillers, le déni de démocratie universitaire et la marche forcée imposée sur un sujet qui engage l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Elles demandent solennellement le report du point de l'ordre du jour traitant de l'arrêté licence - étape ultime avant publication de l'arrêté - et l'ouverture dès septembre d'une discussion avec l'ensemble des partenaires concernés.*

[Lire la version intégrale sur le site du Snesup <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=5788&ptid=5>]

SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, FSU CGT, FERCsup-CGT, FO-SNPRES SGEN-CFDT, UNSA, CSEN-Autonomes QSF

* * *

12:05, devant l'obstination du ministre le Snesup demande une suspension de séance, puis quitte la séance

Devant l'entêtement du ministre à refuser de reporter le point de l'ordre du jour portant sur la licence et les débats essentiels dont les expressions en CNESER ont montré la nécessité, les organisations signataires soussignées considèrent qu'un débat d'amendements ne saurait se substituer aux discussions qui n'ont jamais eu lieu.

Les organisations signataires ont décidé de boycotter cette parodie de concertation. Elles rejoindront le CNESER pour y exprimer par leur vote le refus de ce texte.

SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, FSU, CGT, FercSup-CGT, SUD Education, FO-SNPRES, AutonomesSup-CSEN, QSF

13:35 l'arrêté est adopté par le CNESER à la majorité relative (26 pour, 20 contre, 14 abstentions)

Sur le site du SNESUP :

Courrier envoyé à la directrice de l'Ecole normale supérieure <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=5787&ptid=5>